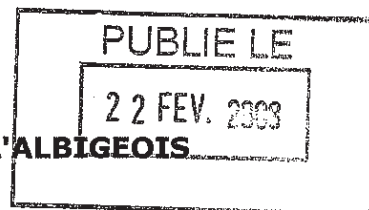


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 19 FÉVRIER À 19 HEURES



N° 1 - 18 / 2008 : ZA ALBI-INNOPROD – ACQUISITION FONCIÈRE VILLE D'ALBI

L'An Deux Mille Huit, le 19 Février 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 19 Février 2008 à 19 Heures en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Laurence PUJOL, Jacqueline LAPEYRE, Josette BÈS, Patrice MANGIONE, Joëlle FRANQUES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jacques HUC, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Anne-Marie ROSÉ, Jean-Philippe ROQUES

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Guy BORIES, Gérard POUJADE, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel MALATERRE-FOURÈS, Serge NEAU

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Gérard SOULOUMIAC, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SEGURA

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37

Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 FÉVRIER 2008

N° 1 - 18 / 2008 : ZA ALBI-INNOPROD – ACQUISITION FONCIÈRE VILLE D'ALBI

Pilote : Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des
Services
Finances et Budget

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a repris le dossier "Technopole" initié par la Communauté des Communes de l'Albigeois. En premier lieu, un travail a été fait sur les orientations et les axes du Projet Technopolitain que vous avez validé lors de votre séance du 20 décembre 2005.

Au vu de l'orientation donné à ce projet et du partenariat à créer avec les laboratoires de recherche et l'Ecole des Mines, des négociations ont été menées avec la Ville d'Albi afin d'acquérir les terrains qu'elle possède au lieux-dits Saint Amarand et Jarlard, commune d'Albi. En effet ce foncier permettrait notamment de créer le "Parc Scientifique et Technologique" qui a vocation à être érigé sur les parcelles en proximité directe de l'Ecole des Mines.

Il s'agit des parcelles inscrites au cadastre de la Ville d'Albi :

section HY numéros 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 30, 86, 87, 90, 92, 101

et

section IR numéros 10, 11, 12, 19, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37,

La contenance totale est de 189 432 m².

Par son courrier du 16 juillet 2007, la Ville d'Albi accepte le principe de cette vente aux conditions conformes à l'avis du Domaine, soit un montant de 1 275 895,4 Euros pour la totalité du foncier bâti et non-bâti, et propose de sceller l'acte auprès de Maître Aubry, notaire à Albi.

C'est pourquoi je vous propose,

- d'acquérir les parcelles suivantes section HY numéros 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 30, 86, 87, 90, 92, 101 et section IR numéros 10, 11, 12, 19, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 au prix de 1 275 895,4 Euros hors frais d'acte.
- De désigner Maître Aubry en qualité de notaire chargé de l'établissement de l'acte.

Je vous précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Tarn en date du 16 Février 2004 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

VU l'accord de la Ville d'Albi en date du 16 juillet 2007.

VU l'avis des domaines en date du 15 janvier 2008.

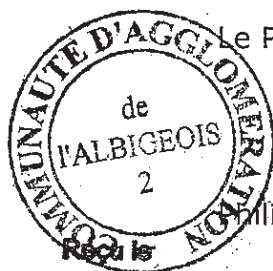
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Considérant l'intérêt pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'acquérir à l'amiable le foncier nécessaire au Projet Technopolitain,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles section HY numéros 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 25, 30, 86, 87, 90, 92, 101 et section IR numéros 10, 11, 12, 19, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, soit 189 432 m², au prix de 1 275 895,4 Euros hors frais d'actes
- **DÉSIGNE** Maître Aubry, sis 18 place Jean Jaurès à Albi, en qualité de notaire chargé de l'établissement de l'acte.
- **PRÉCISE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Chapitre 21 Article 2111.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 19 Février 2008,



Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

21 FEV. 2008

PREFECTURE DU TARN



TRESOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DU TARN



18, AV CHARLES DE GAULLE
81013 ALBI CEDEX 9

AVIS DU DOMAINE

(valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art R4 ou décret n°86-455 du 14 mars 1986)
loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

EV n° 2007-004V0786

Enquêteur : M. Serge BRIEU.

ECHANGE.

1. Service consultant : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

2. Date de la consultation : 10 décembre 2007, reçue le 13-12-2007.

3. Opération soumise au contrôle (objet et but)

Cession par la ville d'ALBI à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS d'un ensemble immobilier dans le cadre de l'aménagement de la « ZA Technopôle ».

4. Propriétaires présumés : Ville d'ALBI.

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de ALBI

Cet ensemble immobilier est constitué de parcelles non bâties situées à ST AMARAND et cadastrées section HY n° 5, 10, 25, 90, 92, 11, 12, 13, 30, 86, 87, 101, section IR n° 10, 11, 12, 19, 24 à 37 pour une contenance totale de 185 146 m². Et deux parcelles bâties (HY 8, 9) d'une contenance totale de 4 286 m², supportant une maison construite en 1978 sur deux niveaux, d'une surface utile pondérée de 104 m² environ.

Cette transaction est prévue au prix de :

- 1 124 987,80 €, pour les parcelles non bâties.
- 150 907,60 €, pour les parcelles bâties.

5a. Urbanisme : Au PLU de la commune les terrains à acquérir se situent en zone AUa2.

6. Situation locative : estimation libre.

7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

Compte tenu des éléments d'appréciation connus du service et des éléments recueillis, le prix envisagé de :

- 1 124 987,80 €, pour les parcelles non bâties.
- 150 907,60 €, pour les parcelles bâties.

Peut être accepté comme correspondant sensiblement à la valeur vénale de ces biens.

8. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation serait nécessaire si l'opération envisagée n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

Par ailleurs, elle ne tient pas compte de la présence éventuelle d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Impôts. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A, Albi le 15/01/2008
P/ Le Trésorier Payeur Général
Le Fondé de Pouvoir

Michel BISOU